

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015888	Date d'inspection Le 28 février 2023	
Nom de l'établissement Centre éducatif la Marelle Educational Center		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice\éducateur
- Les rapports d'inspections, la routine quotidienne, la procédure d'évacuation, etc. dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Le lieu d'exploitation prévu qui a été approuvé n'a pas changé depuis la dernière inspection.
- Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux dossiers des membres du personnel.

-Il y a eu observation d'une éducatrice faire la lecture d'un conte et d'avoir une discussion au sujet de l'histoire dans le livre avec les après-classes.

Les jeux libres, des activités dirigées, le lavage des mains, le temps de la collation, ont été observés au moment de la visite.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice au sujet de recommander d'ajouter les numéros des locaux en lien avec le plan du prévôt des incendies.

Aucune non-conformité n'a été observée au moment de l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Le 07 mars 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Le 07 mars 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date